Mairie de CHANGY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024
Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT, Messieurs Rémy ARQUILLERE et Dominique BOULOT-TULOUP
Absents : Mesdames Christine DURAND, Nathalie KLIMENKO et Corine GUILLOT.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BIGAY

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Madame le Maire fait l'appel des membres du nouveau conseil municipal Enfants. Ont été élus :

- MAUDUIT Milyana (CE2) : 17 voix
- MAUDUIT Schadey (CE2) : 19 voix

Elles rejoignent Louise GADET, Thays GIRARD, Léopold PERRET, Tessa MAUDUIT, Maxence DAVID et Gabin FESSY, au sein du Conseil.
Les élus ont reçu leur écharpe tricolore, un carnet, un stylo et une petite gourmandise.
Ensuite, chaque enfant a présenté son projet de campagne : installation de ruches pour les abeilles, installation de tables de ping-pong dans la cour de l'école.
La prochaine réunion du Conseil Municipal Enfants aura lieu le lundi 30 septembre 2024, de 16h30 à 17h45, en mairie.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, puis remercie les enfants d'avoir participé au début de réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Commerce multiservices

Madame le Maire rappelle que Monsieur BRAZ met un terme à sa location-gérance à compter du 23 septembre 2024.
Ce jour, Madame le Maire a effectué l'état des lieux de sortie. Elle informe les membres du Conseil que le bâtiment a été vidé de l'ensemble des éléments ayant été transmis de gérant à gérant depuis Monsieur MARSAN. Monsieur BRAZ reste disponible si le futur gérant a des questions ou est intéressé pour racheter le matériel (éléments de cuisine, vaisselle, verres, étagères, etc…). Il a laissé les tables et chaises, rayonnages dans la pièce à côté du bar, les rayonnages tabac et alcool.
Monsieur Jean-Claude DUCARRE, chargé de l'accompagnement des entreprises et des projets en milieu rural de Roannais Agglomération, a indiqué avoir reçu une dizaine de candidatures, deux ou trois parmi celles-ci sont sérieuses et intéressantes. Une visite est programmée lundi soir.
Madame le Maire informe également qu'elle a reçu un appel téléphonique intéressant et qu'une visite est également programmée exceptionnellement dimanche matin.

Lors d'une rencontre en Mairie, Monsieur BRAZ a demandé si la Mairie est intéressée pour lui acheter une caméra de vidéosurveillance extérieure. Il a fixé le prix à 300,00 €.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter la caméra de vidéosurveillance.

Madame le Maire donne lecture du courrier du service des douanes concernant l'arrêt du débit de tabac. En l'absence de présentation d'un successeur par la mairie, le débit de tabac sera définitivement fermé à l'issue d'un délai d'un an à compter du 23 septembre 2024.

- Contrôle PEI

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les contrôles, essais débit-pression de l'ensemble des Points d'Eau Incendie auront lieu du 23 au 27 septembre. Cela permettra d'alimenter le nouveau logiciel REMOCRA mis à disposition par le SDIS aux communes, la compétence défense incendie étant une compétence communale. L'intérêt final étant de permettre au SDIS un accès aux informations rapide et à jour.

- Aménagement des abords du Foyer rural

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion de travail du 4 septembre au cours de laquelle ont été présentées les premières propositions des entreprises consultées.
Suite à cette réunion, Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY ont de nouveau rencontré les entreprises afin de leurs apporter les éléments à modifier et/ou ajouter à leur projet.
Ainsi, une prochaine réunion de travail sera programmée en octobre afin d'étudier les différentes propositions de Nature et Paysage, Chartier, Moncorgé Jardins et Easy Paysage.
Les enveloppes à prévoir sont en moyenne à 100.000,00 €.
Aussi, les dossiers de demandes de subvention seront à déposer courant novembre.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°08-01-2024

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition de la débroussailleuse à dos. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 2151-306 – Travaux de voirie Rte de la Varenne	1.300,00 €	
D 215738-309 – Acquisition débroussailleuse à dos		1.300,00 €
TOTAL	**1.300,00 €**	**1.300,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2024 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

Par ailleurs, Madame le Maire donne lecture du courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques, concernant la nomination au poste de comptable du service gestion comptable de Loire Nord à compter du 1er septembre 2024, de Madame Valérie MOUSSIERE.
Un nouveau Conseiller aux décideurs locaux sera nommé prochainement.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°08-02-2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 9bis A et 9bis B ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;
Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, et notamment son article 30 ;
Vu le Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 13 à 20 ;
VU le Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale ;
CONSIDÉRANT que les lignes directrices de gestion déterminent notamment la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;
CONSIDÉRANT le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de l'information relative aux lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 23 septembre 2024.

Délibération n°08-03-2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 septembre 2024 ;

Conformément aux articles L.522-26 et suivants du code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1) de fixer un taux à 100 % pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois ;

2) Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

Délibération n°08-04-2024

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de remettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Changy, suite aux différents recrutements et revalorisation ayant eu lieu à savoir :

Situation au 1er septembre 2024					
Secrétaire générale de Mairie	35h	Filière administrative	Catégorie B ou C	Titulaire	En fonction
Adjoint technique	35h	Filière technique	C		Vacant
Adjoint technique	28h	Filière technique	C	Titulaire	En fonction
Adjoint technique	35h	Filière technique	C	Titulaire	En fonction
Adjoint technique	28h	Filière technique	C	Titulaire	En fonction
Adjoint technique	28h	Filière technique	C	Stagiaire	En fonction
ATSEM	35h	Filière sociale	C		Vacant

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Approuve le tableau des effectifs ;

2) Impute les dépenses correspondantes au chapitre 12 ;

Délibération n°08-05-2024 : IHTS

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que Monsieur Gérard RICARD a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2024. Le recutement a démarré. Plusieurs CV et lettres de motivations ont été reçus et les entretiens vont avoir lieu prochainement.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne lecture du courriel de l'Association Jeunesse et Sports au Pays de la Pacaudière concernant le Pass'spectacle ado.
Les modalités de soutien restent les mêmes : un accord de principe et le cas échéant, une participation financière de 55,00 € par jeune originaire de la commune, dans la limite de trois maximum. Avec ce dispositif, le Pass'spectacle revient aux familles à 35,00 €.
Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette participation financière au Pass'spectacle.

Madame le Maire indique que l'Association Jeunesse et Sports intervenait jusqu'à l'année dernière sur le temps périscolaire, sur deux périodes. Cette année, les restrictions budgétaires imposées à l'Association les obligent à demander une participation de 100 € par période aux communes. Les Maires du secteur ont fait la demande auprès de l'Inspection académique pour que cette somme soit pris en charge par la convention Territoire Educatifs Ruraux.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Visite du jury de fleurissement

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la visite du jury du fleurissement qui a eu lieu le 28 août.
Le jury a apprécié l'arrosage par les puits et cuve de rétention des eaux de pluie, la plantation des 15 arbres à proximité de la salle d'animation et de l'école, le verdissement du cimetière, la conservation du verger à côté du cimetière…
Il a aussi émis quelques propositions : remplacement de la pelouse par du lierre au sol sous l'arbre Place du Souvenir, enlever les végétaux situés derrière les rosiers sur le parvis de l'église, ne pas tailler les arbres, mettre du paillis au pied des arbres, continuer les plantations d'arbres, faire varier la haie le long de la RD41…
Le jury a également parlé de « gestion différenciée des espaces publics », à savoir que plus on est loin du bourg, moins la tonte est régulière par exemple.

Concernant la labelisation 1 fleur, il n'existe pas de dossier-type, la commune ne pourra pas encore se positionner pour l'année 2025… à voir.

- Formation Chemins Ruraux

Madame Catherine BIGAY explique avoir participé avec Madame Evelyne RICARD à la formation organisée par la Mairie de Saint Martin d'Estreaux sur les chemins ruraux.
La conclusion de cette formation : les multiples intérêts des chemins ruraux en font des voies importantes à conserver, que ce soit d'un point de vue aussi bien environnemental que touristique. Le contexte paysager des chemins ruraux en fait des corridors écologiques appréciés de la faune et de la flore sauvages. De plus, le développement des activités de nature ne cesse et les usagers sont en constante demande de nouveaux chemins à découvrir, de nouveaux circuits à emprunter.
La valorisation de ces espaces agrémente le patrimoine communal, tout en répondant aux besoins de chacun. C'est dans cette optique que le pouvoir de conservation des chemins ruraux que possède le maire doit être utilisé.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Délibération n°08-06-2024

Madame le Maire indique que suite à la déclaration faite auprès de la l'assureur Groupama, concernant le choc sur le véhicule Kangoo, il est proposé un remboursement de 2.331,69 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Accepte le montant du remboursement, soit 2.331,69 € ;

2) Dit que la recette sera imputée au compte 7588.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Avis Convention Territoriale Globale 2025-2029

Délibération n°08-07-2024

Depuis janvier 2020, Roannais Agglomération a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif qui a pris le relais des Contrats Enfance Jeunesse, en élargissant ses champs d'actions : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Handicap, Animation de la vie sociale, Numérique et Accès aux droits.

Cette première convention, réalisée sur la période 2020-2024, a clairement mis en évidence la nécessité d'entrer dans une logique de projet de territoire avec l'objectif d'établir un diagnostic plus large et plus cohérent de l'ensemble des problématiques.

L'élaboration de cette nouvelle contractualisation avec la CAF revêt un enjeu important pour le territoire et ses habitants. C'est pourquoi il est proposé d'élargir l'engagement et la signature à l'échelle des 40 communes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Donne un avis favorable à la convention territoriale globale 2025-2029 avec la CAF ;

2) Souhaite impliquer la commune de Changy dans cette démarche.

- Calendrier prévisionnel de déploiement de la collecte des déchets alimentaires

La campagne de communication et de distribution des kits de pré-collecte en porte à porte (1 bio-seau + 1 lot de 100 sacs krafts) démarrera à partir du 26 septembre sur la commune de Changy et jusqu'au 31 octobre. Cette campagne sera réalisée uniquement auprès des habitations situées dans la zone définie lors des rendez-vous en Mairie.
Les animateurs effectueront deux passages en porte-à-porte. En cas d'absence au deuxième passage, il est prévu de déposer un avis de passage dans la boîte aux lettres pour les orienter sur des permanences de distribution.
La permanence à Changy est prévue le Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00 en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

* La signature de la convention Territoires Educatifs Ruraux aura lieu le 30 septembre à 10h00.

* Depuis le début du mandat, il est question du marquage des véhicules de voirie. Deux devis ont été demandé :
- Atelier multilettres : 276,00 € TTC
- SCHIAVAZZI : 348,00 € TTC
Le Conseil Municipal choisit de faire réaliser le marquage des véhicules voirie à l'atelier multilettres.

* L'Assemblée Générale du DEGEL aura lieu à Changy, le 10 octobre à 18h00 au Foyer Rural.

* L'Association Familles Rurales de La Pacaudière propose des permanences en Mairie avec un conseiller numérique. Il s'agit de formations adaptées et progressives gratuites, d'aide dans les démarches administratives dématérialisées.

* Lecture du courrier de remerciements de l'ADMR pour le versement de la subvention de 500 € au titre de l'année 2024.

* Remerciements de Perrine et Rémi RICARD à l'occasion de leur mariage.

* Invitation à l'inauguration de la MAM et de la réhabilitation d'un bâtiment communal en espace polyvalent, de Saint Forgeux Lespinasse, le samedi 5 octobre 2024 à 10h00.

* La visite annuelle de maintenance Eclairage public aura lieu le jeudi 7 novembre à 15h30 en Mairie.

* Demande du Relais des Assistantes maternelles de La Pacaudière et Saint Germain Lespinasse pour la mise à disposition gratuite d'une salle, le mardi 22 octobre. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la location à 50,00 € pour les frais de chauffage notamment.

* Prochaines commissions : - Voirie : Jeudi 3 octobre à 20h00
- Information Communication : Jeudi 26 septembre à 20h00
- Réunion des Associations : Mardi 8 octobre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 21 OCTOBRE 2024 à 20H00 en Mairie.